

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE L'YSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

Hon. R. Lemieux—Suite.

Saint-Joachim et la Malbaie, pourvu que l'on remboursât les gens qui avaient placé leur argent dans cette entreprise—4206; bailleurs de fonds furent des Français—4206; les capitalistes français virent dans cette entreprise une affaire payante et ils donnèrent leur argent dans l'espoir de retirer de beaux profits—4207; on me dit qu'aux actionnaires français on a fait une offre de 40 à 50 p. 100 pour leurs obligations—4207; alarmés parce que la compagnie ne poursuivait pas les travaux et découragés par les rapports de leurs ingénieurs, ils vendirent leurs obligations—4207; il me semble qu'en toute équité et justice, on devrait rembourser à ces Français, qui se sont empressés de placer leurs économies dans cette entreprise, tout l'argent qu'ils ont souscrit à ces fins—4207; Français ont souscrit au delà de \$4,600,000—4207; on s'est servi d'un prospectus alléchant pour attirer les capitaux français, à une époque où le Canada était en honneur sur le marché de France—4207; ces gens ont contribué leur argent et aujourd'hui le gouvernement canadien veut s'emparer de ces chemins de fer—4207; il annonce qu'il va acheter au pair les obligations de la section qui s'étend de Québec à Saint-Joachim—4207; pourquoi ne pas rembourser en entier aux capitalistes français les fonds qu'ils ont souscrits pour la section entre Saint-Joachim et la chute Nairn?—4207; ce serait un traitement équitable et il me semble que le Gouvernement devrait rendre justice à ces Français—4207; je n'approuve pas que le Gouvernement fasse l'acquisition de tout le chemin de fer—4209; le pays n'a pas les moyens d'acheter aucun chemin de fer, surtout quand le Gouvernement vient déclarer à la Chambre qu'avant longtemps l'Etat sera peut-être obligé d'acheter nos trois lignes transcontinentales—4209; que le Gouvernement accorde une aide raisonnable à la ligne du Québec-Saguenay, et il aura mon appui entier—4209; si le gouvernement achète la partie de la ligne dont l'infrastructure seule est terminée, et dans laquelle les Français ont engouffré tant de millions de dollars, le moins que le Gouvernement puisse faire, c'est de protéger ces infortunés porteurs d'obligations—4209.

Sir Rodolphe Forget—La compagnie n'a jamais conseillé à personne de vendre ces obligations—4209; elles étaient cotées à la Bourse de Paris, et je sais que quelques-unes y ont été vendues—4209; il n'y a pas là-dedans plus d'injustice que lorsqu'on m'a fait acheter pour 500,000 francs d'obligations de la compagnie des tramways de l'Est-Parisien, et que je n'en ai retiré que 5,000 francs—4209.

M. Turriff—Toute cette affaire, à mon sens, n'est qu'un vol politique—4211; ce ne sont pas 30,000 habitants de cette région

BILLS—Suite.

BILL RELATIF A L'ACQUISITION DE LIGNES DE CHEMIN DE FER ENTRE LA VILLE DE QUEBEC ET NAIRN-FALLS ET ENTRE L'YSTER ET SAINT-JEAN-DES-CHAILLONS—Suite.

M. Turriff—Suite.

qui en auront le bénéfice—4211; ceci n'est pas une affaire à soumettre à la cour d'Echiquier—4213; ministre des Chemins de fer devrait s'en remettre à ses propres fonctionnaires—4213; on vient nous proposer d'ajouter dix millions à la dette du Canada pour une entreprise qui ne paiera jamais un seul sou d'intérêt—4214.

Hon. A. Meighen—Si nous avançons de l'argent à la compagnie pour terminer son entreprise, l'Etat ne serait garanti que par une seconde hypothèque venant à la suite d'une première hypothèque de \$5,000,000—4218; vaut mieux pour le pays acquérir cette voie ferrée au coût de \$4,019,000, que d'avancer de fortes sommes d'argent à la compagnie Québec-Saguenay, et prendre en garantie une seconde hypothèque sur ce chemin de fer, qui est déjà endetté—4218.

Sir Wilfrid Laurier—Dans l'erreur lorsqu'on affirme que ces trois chemins de fer que le gouvernement se propose d'acheter afin de les ajouter au réseau des chemins de fer de l'Etat, sont appelés à desservir une population de 100,000 âmes—4219; population du comté de Mégantic est d'environ 20,000 âmes—4219; cette voie ferrée ne lui servira à rien du tout—4219; mieux desservie par le Grand-Tronc—4219; les deux chemins de fer de la rive nord: le Québec-Montmorency-Charlevoix et le Québec-Saguenay desserviront une partie de la population du comté de Québec, 20,000 âmes peut-être, et à peu près la même population dans le comté de Charlevoix—4219; la ligne en question ne peut être d'aucune utilité à la population des comtés de Chicoutimi et de Saguenay, sauf dans le cas où l'on déciderait de la prolonger de la Malbaie à la rivière du Saguenay, —4219; ce chemin de fer ne contribuera jamais à atteindre le but qu'a mentionné le ministre intérimaire des Chemins de fer et des Canaux, lorsqu'il a affirmé que l'exploitation de cette voie ferrée contribuerait à faire progresser l'agriculture dans cette partie du pays—4219; il n'y a plus de colonisation à faire dans cette région qui est montagneuse, mais qui est assez bien peuplée aujourd'hui—4219; il se pourrait que l'exploitation du chemin de fer donnât un regain d'activité à l'industrie du bois, mais je doute fort que cette industrie ou n'importe quelle autre soient mieux desservies par le chemin de fer qu'elles ne sont à l'heure actuelle, par la route du Saint-Laurent—4219; ce n'est certainement pas dû au manque de fonds si le chemin de fer n'est pas terminé—4219; la compagnie avait tout ce qu'il lui fallait pour terminer l'entreprise, mais en dépit de tout, l'affaire est tombée à l'eau—4219; tout ce que je veux savoir, c'est que la population de cette région est privée de communications avec le reste du pays durant la